

**MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE INTER DÉPARTEMENTAL
RENTÉE SCOLAIRE 2020**

ANNEXE 1

DEMANDE D'EXEAT-INEAT

Dossier à retourner, signé et renseigné au bureau 420 accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée **le 27 avril 2020**, délai de rigueur. Au-delà de cette date, seront recevables **exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle**.

DIPER
Division des Personnels
enseignants 1^{er} degré

Chef de division :
Sophie Doidy

Affaire suivie par :
Cosette Rabasse
01 79 81 22 05

ce.ia95.diperavancement@ac-versailles.fr

DIPER (bureau 420)
Immeuble le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE cedex

[http : www.ac-versailles.fr/dsden95](http://www.ac-versailles.fr/dsden95)

A PARTICIPÉ AU MOUVEMENT INFORMATISÉ : OUI NON

MOTIF DE LA DEMANDE :

- Rapprochement de conjoints.
 Priorité médicale.
 Priorité sociale.
 Convenance personnelle

NOM ET ADRESSE :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique :

Adresse personnelle :

Téléphone personnel : Portable :

Affecté(e) à l'école :

Téléphone professionnel :

SITUATION FAMILIALE :

- Marié(e) Pacsé(e) Concubinage
Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)
Célibataire

Nombre d'enfants de moins de 18 ans à charge au 01/09/2019 ou à naître :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Corps : instituteur prof. des écoles
Échelon au 31/08/2019 acquis par promotion :

Ou au 01/09/2019 acquis par classement :
.....

Date de titularisation dans le Val-d'Oise ou d'entrée dans le Val-d'Oise :

Position administrative : activité congé parental disponibilité
C.L.M. C.L.D détachement

VŒUX :

Le nombre de vœux ne pourra en aucun cas être supérieur à 6.

Les départements demandés doivent correspondre effectivement aux demandes d'ineat déposées. Pour une demande de rapprochement de conjoints mettre en premier vœu le département d'exercice de celui-ci, puis uniquement les départements limitrophes.

1^{er} vœu :

2^{ème} vœu :

3^{ème} vœu :

4^{ème} vœu :

5^{ème} vœu :

6^{ème} vœu :

Les candidats veilleront à fournir toutes les pièces justificatives en copies nécessaires :

- pour le Val-d'Oise
- pour chaque département demandé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Fait à, le Signature de l'intéressé(e)

VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT FOURNIR :

POUR LE VAL-D'OISE :

- Une enveloppe demi-format et libellées à vos nom et adresse.
- Votre demande motivée et manuscrite d'exeat, adressée à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-d'Oise, et les département(s) demandé(s).
- Un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation si vous n'avez pas participé au préalable au mouvement interdépartemental.

Pour chaque département demandé :

- Votre demande motivée et manuscrite d'ineat, sous couvert de monsieur le directeur des services de l'éducation nationale du Val-d'Oise, adressée à madame ou monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du département demandé.
- Un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation.
- Une enveloppe, par département demandé, libellée à vos nom et adresse.

Attention :

1. La DIPER ne fera aucune photocopie de pièces.
2. ***Il est également rappelé que les demandes d'ineat adressées directement aux départements demandés sans passer par la voie hiérarchique, ne feront pas l'objet d'une instruction de dossier.***